

• 12 février 2014

Une délégation de la FLAREP reçue aux Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur

Le compte-rendu des deux audiences

**11 h 30 - 13h 15 - Ministère de l'Éducation Nationale La délégation de la FLAREP a été reçue par**

- **M. Jean-François PLARD**, conseiller langues régionales auprès du Ministre
- **Mme Hélène OUANAS**, Sous-directrice du socle commun, de la personnalisation des parcours scolaires et de l'orientation, DGESCO, Direction générale de l'Enseignement scolaire.
- **M. Nicolas FELD-GROOTEN**, chef du bureau des collèges DGESCO A 1-2, sous-direction du socle commun, de la personnalisation des parcours scolaires et de l'orientation Direction générale de l'Enseignement scolaire.

Il est important de préciser que **pour la première fois, la délégation a été reçue, en plus du conseiller du Ministre, par des personnes des services du MEN qui sont donc en charge des dossiers des langues régionales.** On peut y voir une sorte de considération pour le sérieux de nos analyses et la bonne connaissance du terrain par nos associations.

La réunion commence par une introduction du président de la FLAREP, Thierry DELOBEL, qui remercie le Ministère de la recevoir, précise que notre demande concernait les trois ministères : MEN, MESR, et Culture (ce dernier n'ayant encore donné suite). Thierry DELOBEL fait un rapide historique depuis 2001, dit que le récent vote à l'assemblée nationale a été salué, tout comme les directives positives de l'article 40 de la loi de refondation sur l'école l'an dernier qui a reconnu voire banalisé (dans le bon sens du terme) les avancées en terme d'enseignement bilingue effectuées depuis 1982 (circulaire Savary) et 2001 (Circulaires J.Lang ).

- Il remarque qu'à chaque fois, ce sont **les mesures d'un gouvernement de gauche** qui ont fait avancer les choses et décomplexé le débat en donnant une assise juridique à nos enseignements.

- Mais il souligne que **sur le terrain, ces textes n'ont pas donné de traduction concrète.** Or, en l'absence de loi, chacun fait la sienne : rectorat, académie, IEN vont mener leur propre politique. La FLAREP attend une remise en ordre à l'intérieur de l'EN où, il faut bien le dire, souvent, le sujet agace. À la rentrée 2013, nous n'avons vu aucun changement, et avons été confrontés, partout sur le territoire de nos langues, aux mêmes arguments :

- **manque de moyens** : pas de postes à mettre en face de la demande des parents, découragement des enseignants qui se trouvent confrontés à des difficultés de travail importantes

- **manque de ressources** : or c'est pour nous une préoccupation vieille de 30 ans, que dirions-nous d'une entreprise qui n'aurait pas anticipé ces besoins en 30 ans de fonctionnement?

Il demande ensuite à avoir des réponses claires, même si elles doivent être négatives, aux questions qui vont être abordées. Puis il présente le document préparé pour l'occasion en précisant que nous avons acté la position de ce gouvernement éloignée de celle du précédent qui semblait privilégier une privatisation de l'offre d'enseignement en langue régionale. **Et d'enchaîner sur un exemple de demandes restées sans réponses comme la reconnaissance du flamand et du franco provençal, langues qui veulent accéder logiquement à l'enseignement bilingue.**

- Philippe MARTEL, président de la FELCO, enchaîne sur les points 3, 6 et 7 du document, demande des directives qui permettent de sortir de l'attitude de déni ou de mépris

rencontrées fréquemment sur le terrain et signale qu'il n'y a pas eu d'amélioration sur le nombre de postes au CAPES d'occitan, malgré ce qui avait été dit lors de la précédente rencontre (FELCO, OC-BI) avec M. PLARD.

- M. PLARD précise qu'il ne s'était pas engagé pour son ministère.
- Martine RALU développe la nécessité d'informer les familles, disposition inscrite désormais dans la loi.
- Marc BRON présente les dossiers du franco provençal (langue reconnue par l'Europe, la Suisse et l'Italie mais dont la majeure partie du domaine est en France). Une convention de développement est bloquée par le rectorat et du flamand occidental.

Il demande des réponses claires et argumentées pour ces dossiers présentés depuis plusieurs années : il est important de prendre en compte les compétences linguistiques de ces élèves dans les examens à égalité avec les autres langues.

- Thierry DELOBEL met en avant le risque d'une politique trop régionaliste à travers l'exemple de l'OPLB, l'office public de la langue basque, où l'on voit qu'un outil de la politique publique est détourné de ses objectifs et devient un outil de politique locale qui favorise clairement les écoles privées associatives mais dont les résultats en termes d'ouverture de cursus et de progression des effectifs ne sont pas à la hauteur des attentes.
- Thierry DELOBEL présente le projet de pôle FLAREP en terme de possibilités de formation des enseignants, de recherche et de communication et demande un partenariat - pas forcément en termes financiers - car il y a un intérêt partagé à travailler en commun. Il précise que ce partenariat nous permettrait plus facilement de le présenter aux collectivités territoriales qui ont déjà montré, pour certaines, un intérêt pour ce projet.
- M. PLARD explique que la nouvelle loi inscrit en clair que les Langues Régionales sont un enjeu. Il souligne que dans la loi les LR et les LV sont désormais « au même niveau ». Ces textes sont un appui plus solide pour des suites concrètes dans les territoires, sur lequel nous pourrions nous appuyer, même si l'on rencontrera toujours des oppositions de personnes.

Il souligne, et c'est une première, que cet enjeu de la communication et de l'information aux familles a été repris dans un document du MEN qui a été diffusé à 8000 exemplaires envoyés aux élus, parlementaires, conseillers généraux, régionaux, recteurs d'académie, DASEN et mis en ligne et qui peut être relayé localement par les divers acteurs de ces langues.

- M. FELD-GROOTEN, qui suit, dans le cadre de ses attributions, les dossiers des langues régionales, signale que cette année (2014) aura lieu, comme tous les deux ans, une enquête quantitative sur les LR. En 2014 elle sera doublée d'une enquête qualitative permettant d'avoir une vision plus fine. Cette enquête est une manière d'alerter les recteurs sur les propres difficultés que rencontrent leurs territoires et pointer les difficultés aux yeux du ministère. Ces enquêtes internes passent par les IPR ou les recteurs qui en sont les maîtres d'œuvre sur leur territoire et sont engagés à en faire une déclinaison territoriale.
- Mme OUANAS dit qu'il y a un travail de sensibilisation du MEN en direction des recteurs. Elle précise que ce dossier est très bien relayé par les services de la DGESCO : un travail d'actualisation amène une meilleure connaissance et une meilleure formation des services. Elle signale que les académies ont une plus grande responsabilité pour décliner le travail engagé le mieux possible

En ce qui concerne les postes, il n'y a pas de dotation spécifique, à cause de la LOLF mais il y a un dialogue de gestion entre la direction centrale de la DGESCO et les recteurs avec un point particulier sur les langues régionale

- Philippe MARTEL note que les académies occitanes n'ont pas évolué de la même façon vis-à-vis des possibilités de conventions (2 signées, 1 dénoncée, 1 en cours, les autres rien) et souligne l'importance de la position incitative de l'état pour sortir du cercle vicieux actuel et du traitement inégalitaire
- Quant aux moyens, M. PLARD précise que c'est le travail des recteurs qui détermine la répartition géographique des postes. Il précise qu'en 2013 les postes au CRPE

généraux et spéciaux ont été augmentés mais que pour le second degré, les besoins sont basés sur les remontées des DASEN

- Philippe MARTEL précise que ces remontées ne sont pas toujours faites complètement par tous les recteurs d'académies.
- M. PLARD parle de la marge de progression qu'il y aurait à harmoniser les différentes académies en coordonnant les actions notamment au niveau des CRDP.
- M. PLARD évoque la logique de pôle pour les langues moins répandues, logique qui permet de développer tous les niveaux d'enseignement dans un secteur géographique et pour laquelle les rectorats sont compétents.
- Pour la répartition des moyens, Mme OUANAS précise qu'il ne faut pas confondre poste et rattachement à un établissement et rappelle que les enseignants en LR ne sont pas les seuls à être répartis sur plusieurs établissements, surtout dans les zones rurales.

Pour l'offre de formation des enseignants, un travail est en cours avec les universités. Les Conseils Régionaux peuvent en être partenaires avec les rectorats mais cela nécessite un travail en amont pour définir des priorités plus apport de bourses, certaines régions se sont saisies de ces occasions, notamment en Bretagne. Cette année, pour la première fois, l'ensemble des bourses pour l'étude des langues régionales va être utilisé, c'est nouveau.

- Thierry DELOBEL demande si la rentrée 2014 enverra un signal positif au niveau des postes.
- Mme OUANAS explique que les cadres de l'EN se renouvellent, que les nouveaux DASENs /Recteurs vont s'approprier ces nouvelles données et devraient donc impulser un nouveau comportement.
- M. PLARD précise que les demandes déposées dans le cadre de la modification des programmes pour introduire les notions de LR devraient être pris en compte
- **Marc BRon redemande ce que le Ministère compte faire pour le flamand et le francoprovençal** et lui remet ses précédents courriers restés sans réponse et la lettre du président de la Région Rhône-Alpes et ancien ministre Jean-Jacques Queyranne datée de novembre 2013.
- M. PLARD répond que le travail est en cours.
- **M. FELD-GROOTEN précise que le Ministère attend pour le flamand les résultats de l'expérimentation.**
- **Thierry DELOBEL rétorque que la fin de l'expérimentation remonte quand même à 2010 !**
- **M PLARD et M. FELD-GROOTEN pour ces deux langues, vont suivre le dossier en interne, puis en parler avec les recteurs concernés et se retourner vers les différents demandeurs dans environ 6 semaines.**
- Thierry DELOBEL signale que le prochain colloque de la FLAREP aura lieu en Corse.

## Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

La délégation est reçue par deux interlocuteurs :

- M. André NIEOULLON, coordonnateur des conseillers scientifiques à la Direction générale pour l'enseignement supérieur, chargé entre autres de l'interface avec la formation professionnelle des enseignants,
- M. Eric DELABAERE, chargé de mission « formations de l'enseignement supérieur ».
- Thierry DELOBEL fait un historique rapide de la FLAREP, insiste sur notre attachement républicain au service public d'éducation, sur notre volonté d'ouverture, sur l'intérêt que peut apporter l'apprentissage de nos langues dans les bassins d'emploi pour les jeunes diplômés de demain. Il aborde le problème des ressources, c'est-à-dire de la formation des enseignants.
- M. DELABAERE note le lien très intéressant entre ces formations et les débouchés qu'elles induisent en terme d'emplois.
- Philippe MARTEL parle de la présence des Langues Régionales dans le supérieur: licence, master, recherche. Il aborde ensuite les problèmes plus spécifiques au ministère de

- la question du CLES, • celle des masters MEEF, • et, en ce qui concerne la situation particulière de l'occitan, la disparité entre académies. Nos interlocuteurs semblent découvrir, à ce propos, que l'occitan ne concerne pas seulement Toulouse et Montpellier, mais aussi la Provence, Limoges et Clermont-Ferrand

- M. DELABAERE répond que dans les conséquences de la loi de refondation de l'école du juillet 2013, section 3 articles 39 et 40 il faut distinguer les LVE qui doivent favoriser les déplacements et les LR qui ont du sens par rapport au territoire avec l'appui des collectivités.
- M. NIEOULLON souligne le progrès que représente l'association des langues vivantes étrangères et régionales dans la catégorie LLCER, « c'est une avancée, un acte politique fort ».
- M. DELABAERE reconnaît que la formation des formateurs en ESPE est effectivement une vraie question.
- M. NIEOULLON précise qu'il faut mettre en adéquation la promotion des LR avec leur territoire en relation avec les collectivités. Dans le cadre national des ESPE, dont il nous rappelle que les directeurs viennent juste d'être nommés, il n'y a pas de pratique spéciale pour les LR, pourtant, il faudra adapter les moyens aux enjeux et mettre en adéquation les besoins de demain et le territoire.
- Philippe MARTEL s'inquiète du retrait de l'état et rappelle qu'au XXème siècle, il y avait ainsi des chaires gérées localement, et demande quel rôle auraient les collectivités dans la définition des cursus.
- M. NIEOULLON répond que la définition des cursus relèvera toujours du ministère, mais qu'il pourra y avoir des partenariats.
- M. DELABAERE précise qu'une sensibilisation des organismes de tutelles sera nécessaire pour développer des stratégies de sites : l'état ne se désengage pas mais répond si les différents interlocuteurs réfléchissent ensemble, stratégie partagée avec les collectivités pour établir un schéma de développement et les moyens associés (contrat de plan), engager un ensemble d'acteur dans une contractualisation avec l'Etat en termes de moyens et d'objectifs, pour sortir du périmètre et des moyens limités des IUFM.
- Philippe MARTEL précise qu'il y a un problème d'inégalité pour les CLES (Compétences en Langues dans l'Enseignement Supérieur), il demande à ce que les LR soient rajoutée à la liste des langues vivantes exigées. En effet, pour les masters, il faut maintenant une certification en Langue Vivante Etrangère. Ceux qui présentent un master en langue s'en voient dispenser sauf s'ils sont en LR (double langue pour eux, donc double travail). Et d'autre part, cette liste restrictive ne permet pas à d'autres étudiants (en mathématique ou autres) de posséder une certification en LR.
- Martine RALU précise que, justement, nous avons besoin de professeurs bivalents pour animer les cours de disciplines non linguistiques (DNL) en langues régionales.

La délégation signale pourtant la convergence entre • la lettre reçue de Mme Péresse par le Pdt de la 73e section du CNU en 2010, • et ce que l'on peut tirer de la réponse toute récente de Mme Fioraso à la demande de la FELCO. Comme dans les deux lettres en question, nos interlocuteurs ont recours à la notion d'autonomie des universités, libres de proposer les formations qu'elles souhaitent, M. Martel revient sur la notion d'offre d'enseignement et de son inégalité de traitement : il n'y a que deux sites d'enseignement supérieur avec cursus complet dans tout l'espace occitan, même problème pour les autres langues, encore plus flagrant en ce qui concerne les ESPE. M. DELABAERE précise que pour la formation des formateurs, les deux ministères interagissent et qu'ils sont conscients du problème du manque d'enseignants. Un groupe de travail doit se réunir pour réfléchir sur les disciplines rares. Pour ne pas voir les voir disparaître, l'Etat doit jouer son rôle de sauvegarde et établir une cartographie nationale, voire européenne Interrogés sur la question d'une agrégation de langues régionales, ils répondent qu'en tout état de cause c'est sur l'ensemble du dossier agrégation qu'une réflexion est prévue pour cet automne, entre MEN et ESR.

- **Marc BRON demande une formation pour le francoprovençal, qu'il présente rapidement langue internationale, transfrontalière**, parlée en Suisse et en Italie ; dans ce dernier pays, elle a été reconnue dans la loi et est donc devenue de facto une

langue d'Europe. En France, elle est reconnue au Ministère de la Culture, mais pas au MEN, alors que la plus grande partie du territoire de cette langue est en France et qu'elle est reconnue par l'UNESCO avec environ 140 000 locuteurs. Il existe des professeurs de faculté à Grenoble et Lyon.

Il présente aussi le cas du flamand occidental et fait un parallèle entre les deux langues.

- Thierry DELOBEL précise que le congrès de la FLAREP se tiendra en Corse, il encourage nos interlocuteurs à répondre à nos invitations car les débats y seront riches.
- M. DELABAERE demande si on peut lui faire remonter des éléments.
- Thierry DELOBEL lui remet le document sur le pôle FLAREP qu'il n'a pas le temps de présenter et leur demande de bien vouloir l'étudier et précise la demande d'un partenariat avec le ministère.

Nous leur remettons aussi l'ensemble des documents spécifiques aux différentes langues.